

## HABILITATION DE SERVICE PUBLIC (HSP) SOCLE DE COMPETENCES

### LOT 8- BASSIN D'EMPLOI DU BERN

PAU – MORLAAS – NAY – MOURENX - OLORON STE MARIE – ORTHEZ - ARZACQ

### LES POINTS CLES

« ACTION FINANCEE PAR L'ETAT ET LA REGION NOUVELLE AQUITAINE »

#### OBJECTIFS

- **Acquérir ou renforcer les savoirs de base et les compétences techniques pour favoriser l'employabilité, l'insertion ou le maintien dans l'emploi**
- Permettre à un public particulièrement vulnérable de **développer ses compétences de base** :
  - **en lecture, écriture, les bases mathématiques, les outils numériques et une langue étrangère ;**
  - **la citoyenneté, les compétences d'entrepreneuriat, sociales et personnelles** sont devenues également incontournables.

#### ORGANISATION DU PARCOURS

- **Sans sélection à l'entrée**
- **Accompagnement et suivi renforcés**, avant, pendant et après la formation, pour lever les freins périphériques à la réalisation des parcours.
- **Entrées et sorties permanentes** (effectif minimum = 3)
- **Parcours complet et intégré** prenant en compte la personne dans sa globalité. Prise en compte de la problématique sociale
- Articulation autour du monde de l'entreprise et les acteurs associatifs
- Les stagiaires entrent pour **12 mois max sur le dispositif** (suspensions de parcours, sous conditions, de 3 mois consécutifs max)
- **Pas de délai de carence** pour entrer dans le dispositif HSP 1er niveau de qualification

#### BENEFICIAIRES

- **Toute personne de plus de 16 ans, à la recherche d'un emploi**, rencontrant des difficultés d'insertion et/ou d'apprentissage,
- **Les salariés en insertion par l'activité économique,**
- **Toute personne fragilisée dans son emploi en raison de difficultés pour savoir lire, écrire, compter.**

Une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'accès à la formation des personnes en situation de **handicap**, des habitants des **quartiers prioritaires** de la politique de la ville et des zones rurales, des demandeurs d'emploi de **longue durée**, des **parents isolés et des bénéficiaires de minimas sociaux.**

Les stagiaires dont le projet professionnel est défini et suffisamment précis devront être orientés vers **l'HSP 1er niveau de qualification.**

#### STATUT ET REMUNERATION

Les bénéficiaires ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle, selon leurs droits, une rémunération versée par Pôle emploi (AREF) ou par la Région.

Possibilité de prise en charge de la restauration si la formation se déroule sur une journée complète.

#### ACCES AU DISPOSITIF

- **Sans sélection**
- **Orientation via l'outil Rafael** par les CEP de Pôle Emploi, Mission Locale, Cap emploi...
- Les Départements, les PLIE, les plateformes d'accueil et d'orientation, autres structures d'accompagnement à l'insertion et à l'emploi
- Possibilité que la **personne se présente DIRECTEMENT** en centre

#### LE PARCOURS DE FORMATION

L'habilitation de service public comprend **trois parcours** :

- **P1 : Se former pour lire, écrire, agir**
  - illettrisme, illettrisme = degrés 1, 2 et 3 de l'ANLCI,
  - **600h** maxi
- **P2 : Français Langue Étrangère**
  - personnes ayant été scolarisées ou non dans leur pays d'origine = niveaux A1, A2, B1 du CECRL,
  - **450h** maxi
- **P3 : La palette des savoirs : CLéA Numérique : 120h** maxi  
**Remise à niveau : 120h** maxi  
**Langues étrangères (anglais et/ou espagnol** niveaux A1, A2, B1 du CECRL / **150h** maxi

Le stagiaire peut bénéficier de **plusieurs parcours de manière successive ou en concomitance.**

**Possibilité d'une 2ème prescription après un délai de carence de 6 mois** si la demande est argumentée.